

ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2^{ème} partie, signalisation de danger, livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;
Vu la demande de la Sté COLAS Nord Est agence SJE d'interdire la circulation rue du Sergent-Chef Marc Benoit-Lizon le jeudi 27 et vendredi 28 août 2020 de 7h30 à 18h00 afin de permettre la réfection totale de la chaussée ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et des agents de l'entreprise pendant les travaux, notamment en interdisant la circulation dans l'enceinte du chantier ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Jeudi 27 et vendredi 28 août 2020 de 7h30 à 18h00, l'entreprise COLAS NORD EST Agence SJE est autorisée à procéder aux travaux de réfection complète de la chaussée nécessitant de bloquer complètement toute circulation automobile de la rue du Sergent-Chef Marc Benoit-Lizon.

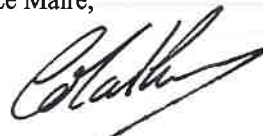
Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et la sécurisation du site seront mises en place par l'entreprise SJE Colas Nord Est qui veillera à la sécurité des usagers.

Article 3 : La Directrice Générale des services, le Directeur des Services Techniques de la commune de LES ROUSSES, le Commandant du Groupement de gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notifié à l'entreprise COLAS NORD EST AGENCE SCEB.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait aux Rousses, le 14 août 2020

Le Maire,



Christophe MATHEZ

